



Adoption du fils de ma belle-mere

Par **clementine**, le **16/01/2008** à **13:21**

Mes parents sont divorcés depuis 30 ans. Mon père c' est remarié avec une femme qui etait fille mère. Ils n'ont pas eu d'enfants. Je sais que lors du mariage ils ont fait un contrat, mon père ayant de l'argent. Aujourd'hui mes deux frères et moi avons été contacté par notre père qui nous demande de lui fournir une lettre sur laquelle nous stipulons n'etre pas objecter a ce qu'il adopte le fils de notre belle-mère. Il veut faire cette adoption pour que ses propres enfants touchent 1/4 de l'heritage et non la moitier divisee en trois, l'autre moitier allant au fils de ma belle-mere. Notre pere ne s'est jamais occupé de nous, a toujours reussi a ne pas payer de pension a ma mere. Nous voudrions savoir quelle seront les consequences pour nous de cette adoption. Doit on faire cette lettre. et pourquoi a t il besoin de nous pour l'adoption? Mon pere est tres rusé et ma belle mere tres interessee, nous pensons qu'ils veulent plutôt reussir a ce que son beau fils recupere le plus possible.